



Procès-Verbal

Commission Régionale Des Règlements

Réunion du 24 septembre 2018

Présidence : M. LARANJEIRA

Présents : MM. CHBORA, ALBAN

En visioconférence : MM. BEGON, DURAND

Excusé : M. DI BENEDETTO

Assiste : Mme GUYARD, service des licences

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAURA Foot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTIONS RECLAMATIONS

Affaire N° 009 R2 C FC THONON EVIAN 1 - FC VEYLE SAONE 1.

Affaire N° 010 U16 R2 Phase 1 FC CLERMONT METROPOLE 1 - US BEAUMONT 1.

Affaire N° 011 U16 R1 Phase 1 MONTLUCON FOOTBALL 1 - AC SP MOULIN Football 1.

Affaire N° 012 Futsal R1 MDA Futsal 1 - ALF Futsal 1 (dossier mis en attente et transmis au Bureau de Ligue).

DECISIONS DOSSIERS LICENCES

DOSSIER N°9

FC ECHIROLLES – 515301 – LOLELE Gracia ou Grace (U18)

Considérant que ce joueur a obtenu une licence sous le nom de LOLELE Gracia, au club de SAINT MARTIN D'HERES FC en fournissant un acte de naissance sur lequel il est né le 10.01.2000,

Considérant que le FC ECHIROLLES a voulu présenter une demande de licence pour ce même joueur sous le nom de LOLELE Grace et non plus Gracia, en fournissant un acte de naissance sur lequel il est né le 12.01.2000,

Considérant qu'il y a lieu d'enquêter,

Considérant les faits précités,

La Commission transmet le dossier à la commission de discipline pour suite à donner.

Antoine LARANJEIRA,

Khalid CHBORA,

Président de la Commission

Secrétaire de la Commission